



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 04686

Numéro SIREN : 479 162 117

Nom ou dénomination : SOCIETE GENERALE D'ETUDES ET DE REALISATIONS
IMMOBILIERES

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2014 sous le numéro de dépôt A2014/000716



4437031

Dénomination : SOCIETE GENERALE D'ETUDES ET DE
REALISATIONS IMMOBILIERES
Adresse : 82 avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2012B04686
n° d'identification : 479 162 117
n° de dépôt : A2014/000716
Date du dépôt : 08/01/2014

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire



4437031

SOGERIM SAS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

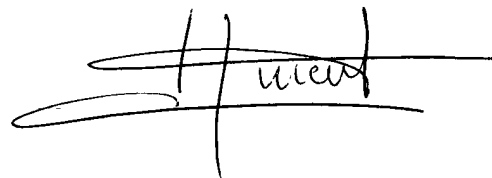
Siège social : 82 avenue de Saxe 69003 Lyon

au capital de 250 000 Euros

Immatriculée au RCS de LYON N° 479 162 117

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 20 décembre 2013

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL**



L'an deux mil treize
Le 20 décembre
à 10 H,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par Monsieur le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Patrick VINCENT préside la séance en sa qualité de Président.

Liliane PAFUNDI est choisie comme secrétaire.

Le feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions, soit la totalité des actions ayant droit de vote.

Le commissaire aux comptes LEVY CAC, a été régulièrement convoqué. Il est absent et excusé.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- * désignation d'un nouveau Président
- * questions diverses.

Le Président expose qu'il souhaite quitter la présidence de la SAS SOGERIM au profit de la SARL INVESTALP dont il est gérant et ouvre la discussion.

Il précise également qu'il démissionne de ses fonctions et qu'il met fin à son contrat de travail. Il complète son exposé en précisant que ses rémunérations variables attachées à l'exercice clos le 30.09.2013 lui seront versées sous forme de salaire, selon un calendrier à définir par la société. Pour la période courant du 01.10.2013 à ce jour, Monsieur Patrick VINCENT renonce à toute rémunération variable.

.../...



Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés désignent, à compter de ce jour, la SARL INVESTALP représentée par Monsieur Patrick VINCENT, Président de la SAS SOGERIM, en remplacement de Monsieur Patrick VINCENT.

La SARL INVESTALP, représentée par son gérant, accepte les fonctions de Président.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs à la SARL INVESTALP, ou à tout porteur d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, pour effectuer toutes les formalités nécessaires suite à la décision prise ci-dessus.

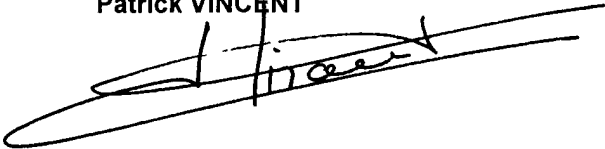
Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé au moins.

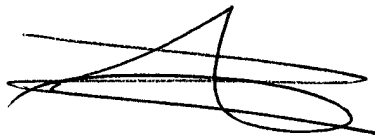
LE PRESIDENT :

Patrick VINCENT



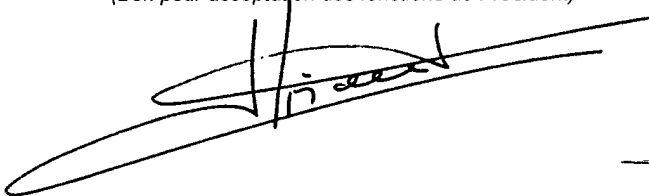
LA SECRETAIRE :

Liliane PAFUNDI



SARL INVESTALP :

(Bon pour acceptation des fonctions de Président)



Michel DEVILLERS :

